

Annonces légales et officielles (suite)

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francmarches.com

CIAS Lavalette Tude et Dronne

AVIS D'ATTRIBUTION

Acheleur : Lavalette Tude et Dronne, M. le Président, 35, avenue d'Aquitaine, 16190 Montmoreau. M&L : secretariat@ehpadiesorchidees.fr
Web : https://charente.marches-publics.info

Objet : marchés publics de travaux pour la restructuration de l'EHPAD Les Orchidées à Montmoreau (16) relancés suite à la déclaration sans suite de lots gros œuvre.

Nature du marché : Travaux.
Procédure : Adaptée.

Attribution du marché : Lot 3 : gros œuvre.
Date d'attribution : Le 16 juin 2020.
Leonard Bâlement, 60, rue du Capitaine-Favre, 16000 Angoulême.
Montant indéfini.

Envoi à la publication : Le 22 juin 2020.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur https://charente.marches-publics.info

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

DEMANDE D'EAU POUR L'IRRIGATION 2021 SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN (EPMP) POUR L'ÉLABORATION DU PLAN ANNUEL DE RÉPARTITION 2021

Désigné Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) par décret, l'EPMP invite tous les irrigants de son territoire à faire connaître leurs besoins de prélèvement en eau pour l'irrigation pour la saison 2021, avant le 1^{er} novembre 2020. Pour la Charente-Maritime, le territoire concerné comprend le bassin du Curé et le bassin du marais Nord-Aunis.

La demande devra être déposée soit de préférence directement sur le site internet www.gds85.fr/ouge_marais_poitevin, soit en remplissant le document intitulé « Demande de volumes 2021 - EPMP », téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture 17 : www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr, rubrique « Techniques/Innovations », puis « Irrigation », puis « Bassin Sèvre Niortaise Marais poitevin » puis « Organisme Unique de Gestion Collective », et à renvoyer à la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, agissant en tant qu'OUGC délégué, à l'adresse suivante : Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, 2, avenue de Félicy, CS 85074, 17074 LA ROCHELLE Cedex 9.

Seuls les irrigants ayant déposé une demande pourront irriguer en 2021. Tout prélèvement lié à l'irrigation est concerné quelle que soit l'origine de l'eau : prélèvement direct par forage, dans un cours d'eau, dans une réserve de substitution ou une réserve collinaire.

À noter : Le plan de répartition homologué par les préfets en mars 2021 concerne les besoins estivaux 2021 et les besoins hivernaux 2021-2022 : volumes utiles des ouvrages de remplissage hivernal, ainsi que les forages de remplissage. Il est demandé aux irrigants d'indiquer ces informations.

Commune de Saint-Étienne-de-Baïgorry

CONSTATATION ÉTAT D'ABANDON D'UN IMMEUBLE

Par un procès-verbal provisoire n° 1 du 18 juin 2020, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé en bordure de la route départementale 948 dite route de Baharelou Karrika, et portant les références cadastrales suivantes section AC n° 64 et ce au sens des articles L.2243-1 à 2243-4 du CGCT. Propriétaire connu, déclaré : M. Firmin CUBURU. Ayants droits connus.

Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
Fait à Saint-Étienne-de-Baïgorry, le 23 juin 2020.

Sud Ouest auto-moto

Les nouveautés au banc d'essai chaque vendredi dans votre journal et sur sudouest.fr/sport/auto-moto/

SUD OUEST

Enquêtes publiques

Commune de Soullignon

AVIS D'APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU

Vu le Code de l'urbanisme, articles L.153-45 et L.153-47 ;

M. le Maire de SOULLIGNON informe qu'une mise à disposition au public relative au projet de seconde modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de SOULLIGNON a été ouverte du 6 février 2020 au 6 mars 2020 inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur le changement de destination d'un bâtiment agricole parcelles 9 1319-1320, le levé d'un emplacement réservé VK 320, la modification de l'article du règlement relatif à l'extension limitée (30 %) des constructions d'habitation en zone A et M afin d'en simplifier la formulation (emprise au sol créée inférieure à 50 m²).

Le Conseil municipal a approuvé cette modification lors de sa séance du 6 juin 2020.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 2 du PLU et l'exposé de ses motifs sont mis à disposition du public comme suit : à la mairie de SOULLIGNON, 2, place de l'Église, les lundi et mercredi de 9 h à 12 h et le vendredi de 15 h à 18 h.

no. ep. 7032270

Luys en Béarn
Communauté de communes des Luys-en-Béarn

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur l'intérêt général du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin

Par arrêté n° 2020-02_URB du 29 mai 2020, M. le Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du lundi 22 juin 2020 (9 heures) au jeudi 23 juillet 2020 (16h30) inclus, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs en vue de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin dans le cadre d'une déclaration d'un projet d'intérêt général. Le siège de l'enquête publique est le siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn, 68 chemin de Pau, 64121 Serres-Castel.

Il s'agit d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un délaissé de l'autoroute A65 qui s'étend sur une superficie d'un peu plus de 9,5 h et qui est situé à cheval sur les communes de Garlin et de Miramont-Sensacq, située dans le département des Landes.

Informations environnementales : le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. L'ensemble des informations environnementales sont jointes au dossier et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

M. Patrick GOMEZ a été désigné commissaire enquêteur par M^{me} la Présidente du Tribunal administratif de Pau.

Le dossier d'enquête est constitué des pièces relatives à l'enquête publique, des avis émis par l'autorité environnementale, la Commission départementale de la Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et du projet.

Le dossier d'enquête sera consultable en version numérique sur le site Internet de la Communauté de communes des Luys en Béarn <https://www.cclb64.fr/procedures-en-cours> et sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castel) aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30. Le dossier d'enquête sera consultable en version papier :

- au siège de la Communauté de communes des Luys-en-Béarn, siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30 ;
- à la Mairie de Garlin, du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 16 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

Le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur, sera déposé dans les deux lieux indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les deux lieux fixés,
- par écrit à l'attention de M. Patrick GOMEZ commissaire enquêteur, à la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castel),
- par mail à l'adresse suivante : urbanisme@cclb64.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique sur l'intérêt général du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin » et à l'attention du Commissaire enquêteur.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises en dehors de la période d'enquête.

M. Patrick GOMEZ, Commissaire enquêteur, sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public à la Mairie de Garlin :

- le lundi 22 juin 2020 de 9h à 12 heures
- le mercredi 8 juillet 2020 de 9h à 12 heures
- le jeudi 23 juillet 2020 de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castel) et sur le site internet <https://www.cclb64.fr/procedures-en-cours> pendant un an à compter de la date de la remise du rapport et des conclusions.

Aux termes de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn aux jours et heures habituels d'ouverture (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castel) et sur le site internet <https://www.cclb64.fr/procedures-en-cours> pendant un an à compter de la date de la remise du rapport et des conclusions. Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Luys en Béarn se prononcera par délibération sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Garlin.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le Président de la Communauté de communes (68 chemin de Pau - 64121 Serres-Castel / 05 59 33 72 34).

En raison du contexte sanitaire lié au COVID 19, le public est informé que les protocoles sanitaires instaurés au siège de la Communauté de communes des Luys en Béarn et en mairie de Garlin doivent être respectés. Il lui appartient de se renseigner sur le protocole en vigueur. Le port du masque est notamment obligatoire.

Le Président, Jean-Pierre MINAGUE

Plan Local d'Urbanisme

Préfecture de la Charente

RAPPEL DE REPRISE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
projet d'exploitation d'un élevage de bovins à Lésignac-Durand et Chabanais

Il est rappelé que par arrêté du 2 juin 2020, la préfète de la Charente a prescrit la reprise de l'enquête publique relative au projet d'exploitation d'un élevage bovin à Lésignac-Durand (siège de l'enquête) et Chabanais pour une durée de 24 jours, du mercredi 24 juin 2020 à 9h au vendredi 17 juillet 2020 à 12h30 inclus.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le maître d'ouvrage est le GAEC DE LA MOULDE dont le siège social est situé à «Javernac» à Lésignac-Durand. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 05 45 61 50 40, gaecdelamoulde@termedejaavernac.fr

M. Daniel BOLMONT, colonel de la Gendarmerie en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur et recevra le public selon le calendrier suivant :

- mairie de Chabanais: mercredi 24 juin 2020 de 9h à 12 heures,
- mairie de Lésignac-Durand: mardi 30 juin 2020 de 9h30 à 12h30,
- mairie de Chabanais: vendredi 3 juillet 2020 de 14h30 à 17h30,
- mairie de Chabanais: jeudi 9 juillet 2020 de 9h à 12 heures,
- mairie de Lésignac-Durand: vendredi 17 juillet 2020 de 9h30 à 12h30.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Lésignac-Durand et Chabanais pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : M. Daniel BOLMONT, Mairie de Lésignac-Durand, Le Bourg (16310), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-cbs-ep-gaecdelamoulde-lesignacchabanais@charente.gouv.fr

Le dossier est consultable à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture de la Charente aux jours et heures d'ouverture au public.

Les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : politiques publiques - environnement/Chasse - DUP-ICPE-IOTA / Lésignac-Durand)

La décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté de la Préfète de la Charente.

Sud Ouest immo

Les constructeurs de maison individuelle chaque mardi dans votre journal et sur sudouest-immo.com

Avec **bien'ici**
Visitez votre nouvelle vie

SUD OUEST

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ
EXPERTISE | PROXIMITÉ
DIFFUSION CIBLÉE | REACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr
05 35 31 27 42

SUD OUEST

Les podcasts de la rédaction

SUD OUEST

Découvrez nos programmes audio

[Rendez-vous sur sudouest.fr](http://Rendez-vous.sudouest.fr)